



Presses excentriques mécaniques

Liste de contrôle

Vos collaborateurs et vous-même travaillez-vous en toute sécurité sur les presses?

Malgré les dispositifs de sécurité, de nombreux accidents avec mutilation de doigts se produisent annuellement sur les presses.

Les principaux dangers sont:

- l'écrasement des doigts par l'outil se fermant
- les blessures survenant lors du montage des outils et des essais
- les maladies dues à une mauvaise posture ou au bruit

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

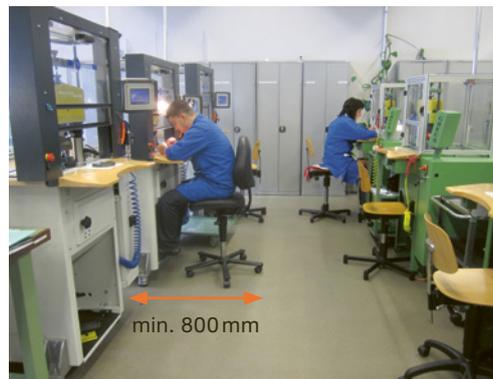
1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Poste de travail

- 1** L'environnement direct du poste de travail est-il sûr? oui
 en partie
 non
- En particulier:
- sol non glissant et dégagé
 - espace suffisant pour l'opérateur (un emplacement de 0.8 m est nécessaire fig. 1)
-
- 2** Le poste de travail peut-il être adapté en fonction des besoins individuels? oui
 en partie
 non
- C'est-à-dire:
- siège réglable
 - accoudoirs
 - repose-pieds
-
- 3** Des protecteurs d'ouïe sont-ils disponibles et utilisés aux postes de travail exposés à un bruit intense, lorsqu'aucune mesure technique ne peut y remédier? oui
 en partie
 non



1 L'opérateur doit pouvoir disposer d'un emplacement d'au moins 800 mm pour éviter d'être bousculé.

Presse

- 4** Les organes de commande sont-ils en bon état et protégés contre les actionnements involontaires? oui
 en partie
 non
- C'est-à-dire:
- commande à pied équipée d'une cape (fig. 2)
 - commande bimanuelle avec boutons-poussoirs encastrés ou protégés.
-
- 5** Des mesures de sécurité empêchent-elles d'accéder à la zone dangereuse de l'outil se fermant? oui
 non
- Mesures de sécurité admises: cf. ci-dessous
-
- 6** Lors des opérations nécessitant le maintien de la pièce (par ex. découpage de bandes), la zone dangereuse est-elle protégée par une mesure de sécurité admise? (Fig. 3) oui
 non
-
- 7** Les frappes d'essai sont-elles effectuées avec la zone dangereuse protégée par une mesure de sécurité admise? oui
 non
-
- 8** Tous les dispositifs de protection sont-ils en bon état et aptes à assurer leurs fonctions? oui
 non



2 La commande à pied (pédale) doit être équipée d'une cape de protection.



3 Découpage de bandes au travers d'un guichet mobile. Un barrage immatériel avec une ouverture flottante est également possible.

Mesures de sécurité admises ¹

Pour empêcher l'accès à la zone dangereuse de l'outil se fermant lors de l'utilisation de la presse, les solutions suivantes sont admises (questions 5 à 7)

- limitation de la course à 6 mm ²
- outil fermé ² (Fig. 4)
- écran mobile verrouillé sans interverrouillage ³ (Fig. 5)
- écran mobile verrouillé avec interverrouillage
- commande bimanuelle ³ (Fig. 6)
- barrage immatériel avec photocellules ³ (Fig. 7)

En présence d'une autre solution, la sécurité n'est peut-être pas assurée. Notre division de la sécurité au travail peut vous fournir des renseignements plus précis à ce sujet.

¹ Attention: l'utilisation de l'appareil Suva de protection des doigts entraînant un étrier ou un écran mobile non surveillé est interdit à partir du 1^{er} janvier 2013.

² Pour les presses utilisées uniquement avec une de ces mesures, l'auto-collant d'avertissement (form. 1729/99.f) doit être apposé sur la presse de manière visible.

³ Cette mesure n'est pas admise pour les presses à embrayage à clavette.

9 Les outils de la presse peuvent-ils être montés et réglés sans danger?

- oui
 non

10 Les outils fermés ou à course limitée à 6 mm sont-ils conçus de manière à ce que la zone dangereuse de l'outil se fermant soit absolument impossible d'accès pour les doigts? (Fig. 4)

- oui
 non

11 La commande bimanuelle est-elle sûre?

- oui
 non

Les exigences suivantes doivent être respectées:

- Les boutons-poussoirs doivent être disposés de manière à ce qu'il faille absolument utiliser les 2 mains pour les actionner: une main sur chaque bouton-poussoir.
- Les boutons-poussoirs doivent être séparés (cloisons, capots) et il doit y avoir une distance d'au moins 260 mm entre les deux.
- La distance de sécurité entre la commande bimanuelle et la zone dangereuse doit être assez grande afin qu'il soit impossible d'atteindre cette zone:
 - avec les doigts simultanément lors de l'actionnement des boutons-poussoirs
 - avec les doigts après avoir actionné et relâché les boutons-poussoirs.
- Les deux boutons-poussoirs doivent être actionnés dans un intervalle de 0,5 seconde.
- La presse s'arrête lorsque l'un des boutons-poussoirs est relâché.

12 Lorsque le barrage immatériel est en service, est-il impossible d'atteindre l'outil avec les doigts en passant par-dessus ou par-dessous les faisceaux? (Fig. 7)

- oui
 non

13 L'accès à la zone dangereuse de l'outil se fermant est-il empêché également sur les côtés et à l'arrière de la presse?

- oui
 en partie
 non

14 Est-il assuré que les outils et les autres éléments en mouvement, tels que volant, frein, dispositif d'avance, etc. ne présentent aucun danger?

- oui
 en partie
 non

Organisation, formation, comportement

15 Disposez-vous des documents suivants:

- la déclaration de conformité ou une autre forme de «preuve de sécurité»
- La notice d'instruction à jour?

- oui
 en partie
 non

16 Le personnel de production est-il instruit sur la manière de travailler correctement sur la presse et les règles de sécurité à adopter sont-elles affichées à proximité?

- oui
 en partie
 non

17 L'entretien de la presse et en particulier des dispositifs de sécurité est-il régulièrement effectué?

Cet entretien doit être effectué au moins une fois par an par une personne compétente et sur la base des instructions du fabricant.

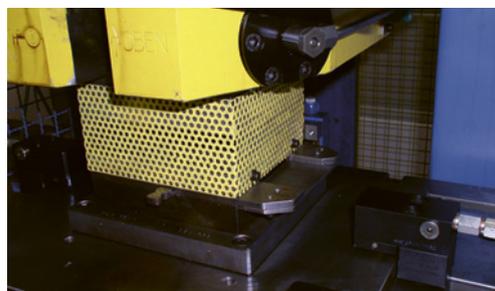
- oui
 non

18 La préparation de la presse est-elle confiée à une personne responsable formée en conséquence et disposant des connaissances nécessaires?

- oui
 en partie
 non

19 Le respect des directives en vigueur est-il contrôlé et imposé par le supérieur?

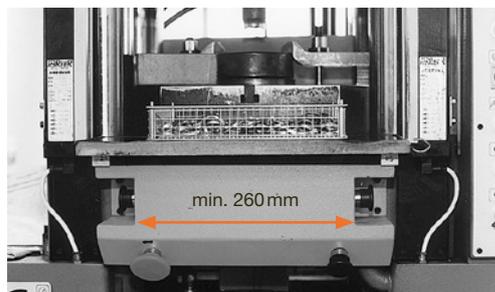
- oui
 en partie
 non



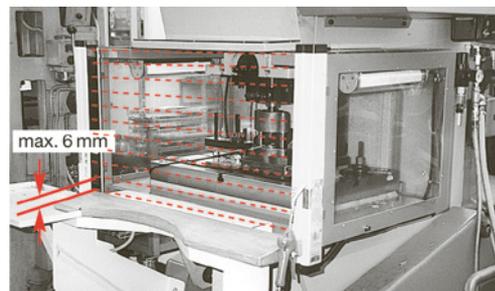
4 Outil fermé et conçu de manière à empêcher toute intervention des doigts dans la zone de danger.



5 Écran mobile équipé d'une barre de contact protégeant les mains ou les doigts des risques d'écrasement.



6 Commande à deux mains avec écartement min. de 260 mm et boutons protégés.



7 Il doit être impossible d'accéder à la zone dangereuse par-dessus, par-dessous ou par les côtés du barrage immatériel.



Informations complémentaires
www.suva.ch/presses

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

